

La Ville s'engage pour la santé des Génoméfains

Aujourd'hui, environ 5 % de Français continuent à se priver d'une complémentaire santé, bien plus souvent par manque de moyens financiers que par choix.

Face à ce constat, et afin de favoriser l'accès aux soins pour tous, la Ville a lancé un appel à partenariat pour négocier un bon niveau de garanties pour les Génoméfains à des tarifs avantageux (environ 30 % moins cher). L'assurance AXA, qui a proposé la meilleure offre, a été retenue.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les Génoméfains peuvent y souscrire à l'exception des salariés bénéficiant d'une mutuelle santé collective au sein de leur entreprise.

Cette complémentaire santé cible donc prioritairement les retraités, les personnes sans emploi ne relevant pas de la CMU, les professions non salariées et les étudiants.

Comment en bénéficier ?

Il suffit de compléter le formulaire de renseignements ci-dessous et de le retourner au Centre Communal d'Action Sociale. Une fois ces démarches effectuées, un conseiller dédié prendra contact avec vous pour vous fournir tous les renseignements nécessaires et vous proposer la formule la mieux adaptée à vos besoins.

FORMULAIRE DE CONTACT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

A RETOURNER OU À DÉPOSER AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - 10 RUE DES SIROLIERS À SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Nom :

Prénom :

Adresse :

91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Date de naissance :

Tél. fixe : Tél. mobile :

Courriel :

J'accepte de transmettre mes coordonnées au référent de la société AXA chargé de proposer aux habitants de Sainte-Geneviève-des-Bois des tarifs préférentiels.